

Annexe I : Notice de sécurité

Informations générales sur la manifestation

1. Nom de la manifestation

.....

2. Lieu (*joindre un plan si nécessaire*) :

.....

3. Date :/...../..... **Horaires :**.....

4. Nom et qualité de l'organisateur

.....

5. Coordonnées de l'organisateur

Adresse :

.....

Téléphone :/...../...../...../..... Courriel :.....@.....

6. Nature de la manifestation :

.....

Accès payant : oui non

7. Fréquentation maximale attendue (*en nombre de personnes*)

*simultanément :.....personnes

*cumulativement :.....personnes

8. Aménagement du lieu d'accueil

*chapiteaux oui non

▶ Si oui, nombre surface

*gradins oui non

▶ Si oui, nombre surface

▶ précisez les lieux d'implantation (*à mentionner sur un plan*)

*installations électriques oui non

*éclairage oui non

*sono oui non

*chauffage oui non

9. Effectif du personnel concourant à la réalisation et sécurité de la manifestation

.....personnes

10. Précisions sur le public attendu (moyenne d'âge, présence de mineurs non accompagnés)

.....

11. Programmation des activités prévues (*joindre le planning détaillé si nécessaire*)

.....

.....

.....

Organisation de la sécurité

12. Nom et qualité du responsable de la sécurité

Téléphone : / / / / Courriel : @.....

Mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la manifestation :

13. Serviced'ordre

*service d'ordre interne : oui non ► si oui nombre de personnes

*recours à une société privée : oui non ► si oui nombre d'agents :

*points de contrôle et de filtrage prévus : oui non ► si oui, nombre : (à matérialiser sur une carte)

*exercice de rondes de surveillance : oui non

Rappel : les agents de sécurité ne peuvent réaliser qu'une inspection visuelle des sacs et colis : ils ne peuvent les fouiller qu'avec le consentement des propriétaires. Le refus de se soumettre à ce contrôle peut justifier l'interdiction d'accès au site et/ou l'appel et recours aux forces de l'ordre.

Les demandes d'autorisations d'exercer sur la voie publique et/ ou d'agrément pour des palpations de sécurité (articles L613-1 et 3 du code de la sécurité intérieure) devront être déposées en préfecture au moins 1 semaine avant l'évènement)

14. Alerte

Moyen sonore d'information rapide des participants : oui non

► si oui de quel type (mégaphone, alarme...).....

15. Protection du périmètre

*restriction/interdiction de stationnement/de circulation aux abords du site : oui non

► Si oui joindre l'arrêté du maire

*installation d'un barrièrage afin de gérer les flux de publics : oui non

*installation d'obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule-bélier : oui non

*surveillance permanente des accès avant et pendant la manifestation : oui non

Rappel : l'organisateur doit s'assurer de la protection du périmètre et de ses abords immédiats en fonction de l'analyse de vulnérabilité du rassemblement.

Joindre un plan du site avec le positionnement des moyens anti-intrusion.

16. Moyens de secours présents durant la manifestation (joindre un plan d'implantation des moyens de secours)

*Poste de secours :

Rappel : le dispositif prévisionnel de secours (DPS) doit être assuré par une association disposant d'un agrément de sécurité civile en cours de validité – le DPS doit satisfaire aux dispositions du référentiel national.

Fait à

, le..... /...../.....Signature de l'organisateur :